

**Compte-rendu**  
**Projet éolien des 3 Seigneurs**  
**Comité territorial de concertation n°4 – 12 juin 2024**

*Ce 4<sup>ème</sup> comité territorial de concertation a réuni ses membres, afin de présenter les avancées du projet, les résultats des états initiaux, les contraintes d'implantation et les critères de choix de la variante finale, les photomontages et les prochaines étapes concernant le développement de ce projet. Il s'est déroulé dans une salle de la mairie de La Vallée-au-Blé.*

Liste des présents

ATTANCOURT Bernadette, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Le Sourd ;  
DEPREZ Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Le Sourd ;  
BERTRAND Christian, habitant, Le Sourd ;  
DOUBLET Janine, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, Vallée-au-Blé ;  
HIERNAUD Patrick, conseiller municipal, Vallée-au-Blé ;  
DAUTIGNY Vincent, habitant, Vallée-au-Blé ;  
DELACHE Maryse, Maire, Marly-Gomont ;  
GOSSET Paul, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Marly-Gomont.

Django MAZARS, Chef de projet (WEB Énergie du Vent) ;  
Harold PERROT, Responsable régional Nord-Ouest et coordinateur développement solaire (WEB Énergie du Vent) ;  
Florestan CHEVET, Stagiaire (WEB Énergie du Vent) ;  
Pauline SÉGARD, Consultante et responsable d'équipe (Agence Tact) ;  
Amadou SIDIBÉ, Stagiaire (Agence Tact).

**Synthèse des échanges**

Les avancées depuis le dernier CTC

- La sécurisation foncière a été finalisée et les études techniques et environnementales ont été réalisées.
- Une présentation du projet a été faite à M. Carton, DGS de la communauté de communes Thiérache du centre.
- Une deuxième lettre d'information a été distribuée dans les boîtes aux lettres des trois communes d'implantation à la fin du mois de mars.
- L'Agence Tact a communiqué avec les deux communautés de communes. Dans ce cadre, M. Patrick Dumon, Vice-président à la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la GEMAPI et au PETER Pays de Thiérache délégué à l'environnement, a été invité, afin de porter un regard territorial plus large sur le projet. Il ne pouvait cependant pas être présent lors de cette réunion.

Présentation des états initiaux

L'étude environnementale ou écologique est l'une des pièces centrales de l'état initial du site, qui sera présenté à la DREAL lors du dépôt du dossier d'autorisation environnementale (DAE). Cette étude est réalisée sur quatre saisons, soit un cycle de vie de l'écosystème. C'est notamment sur la base de cette étude que des mesures d'atténuation des impacts environnementaux seront élaborées. Ainsi, sur un an, 24 observations des oiseaux ont été

effectuées, 13 pour les chauve-souris et 2 en ce qui concerne la flore : ce programme d'observation sur la zone d'étude et à proximité a été proposé par le bureau d'étude. L'ensemble de ces enjeux influenceront le choix de la variante d'implantation.

- Synthèse des enjeux avifaunes : 91 espèces ont été recensées sur la zone d'étude, dont 71 bénéficient de la protection nationale et 26 sont des espèces nicheuses. Les enjeux avifaunes restent cependant modérés.
- Synthèse des enjeux chiroptères : 12 espèces ont été identifiées dans la zone d'étude. Ces espèces sont principalement situées autour d'espaces boisés (bosquets et haies).

L'étude paysagère porte sur 3 échelles différentes, dans lesquelles sont identifiées les grandes caractéristiques paysagères : le périmètre d'étude immédiat (2 à 6km), le périmètre d'étude rapproché (5 à 10km) et le périmètre d'étude éloigné (20 km). Les enjeux de visibilité depuis les entrées et les sorties de village, de co-visibilité avec des sites patrimoniaux ou historiques et de saturation visuelle sont ainsi mis en évidence par cette étude. Les enjeux paysagers identifiés sont les grands plateaux, les autres parcs éoliens, devenus une partie du territoire, et les églises, à l'image de l'église fortifiée Saint-Rémy de Marly-Gomont. Des prises de vue ont été effectuées à partir de plusieurs angles, afin de déterminer les points de visibilité du parc.

L'étude acoustique a été réalisée sur une période prolongée (30 jours), de manière à tenir compte de tous les facteurs sonores (jour et nuit). Elle consiste à mesurer le bruit ambiant via des sonomètres installés à proximité de la zone d'étude. Le mât de mesure permet par ailleurs d'établir une corrélation précise entre le bruit ambiant et la direction du vent. Pour rappel, la loi exige que le maximum des 'émergences sonores' ne soit pas au-dessus de 5 db en journée et 3 db la nuit. Si cela n'est pas le cas et que la vitesse du vent l'impose, un plan de bridage sera proposé par le développeur

L'ensemble de ces études sera intégré à l'étude d'impacts, mise à disposition du public lors de l'enquête publique.

### Les variantes d'implantation

De nombreux critères présideront au choix de la variante, d'ordre règlementaires, contextuel ou technique :

- un tampon routier par rapport à la route D 960 traversant le sud de la zone d'étude (entre Le Sourd et La Vallée-au-Blé) : 200m de chaque côté de la route,
- une distance minimale de 500m entre chaque éolienne et les habitations,
- le contexte éolien du territoire, en lien avec des critères paysagers,
- le gabarit des machines (probablement autour de 180 m en bout de pales), en lien avec l'effet de sillage,
- des critères écologiques, économiques ou politiques.

C'est pourquoi, le comité territorial de concertation ne peut être que consulté à ce sujet. Ses remarques alimenteront les réflexions de WEB EDV sur le meilleur choix à faire.

Trois variantes sont présentées :

- Variante 1, à 10 machines :

Points faibles : c'est la variante la plus dense, qui risque d'être considérée comme excessive par les services de l'État. Les machines seront installées à 520-530m des habitations, ce qui est proche.

Points forts : la répartition des machines entre les 3 communes est plus équitable : 2 machines à La Vallée-au-Blé, 3 à Le Sourd et 5 à Marly-Gomont. Le parc serait plus rentable compte tenu du coût du raccordement (probablement au poste de Lislet, situé à 20km, mais une étude de raccordement doit être réalisée).

- Variante 2, à 9 machines :

Points forts : il s'agit d'une proposition équilibrée. Elle permet le maintien d'une cohérence paysagère.

Points faibles : la répartition par commune représente un compromis (1 machine à La Vallée-au-Blé, 3 à Le Sourd et 5 à Marly-Gomont). Les services de l'État pourraient cependant estimer que le nombre de machines reste trop élevé. Cette variante est moins rentable compte tenu des coûts de raccordement.

- Variante 3, à 7 machines :

Points forts : C'est la variante qui est le plus en adéquation avec ce que la DREAL demande aujourd'hui. Le parc éolien ne s'étendrait pas sur le territoire au sud de la départementale. Il y aurait plus d'espace entre les machines et entre les machines et les habitations.

Points faibles : la répartition des machines entre les communes serait très déséquilibrée (5 à Marly-Gomont, une seule à Le Sourd et une seule à La Vallée-au-Blé). Cette variante est moins rentable compte tenu des coûts de raccordement.

Là où le parc sera le plus visible, il sera possible de créer un masque visuel via la plantation d'arbres ou de haies. WEB EDV traitera au cas par cas les questions de saturation visuelle au moyen d'un schéma d'amélioration visuelle.

Concernant le balisage nocturne, des études et un plaidoyer mené par la filière sont en cours auprès des pouvoirs publics pour qu'il ne s'allume qu'en cas de présence d'un aéronef dans le ciel. Les discussions avancent et les solutions techniques existent, mais cela n'a pas abouti à ce stade.

### Les photomontages

6 points de vue parmi les plus pertinents ont été présentés au CTC et sur la base des variantes à 10 et 7 éoliennes (le DAE comprendra cependant plus de 50 photomontages) :

- Féronval, entrée Est par la D77
- Marly-Gomont, sortie Sud par la D26,
- Le Sourd, depuis le hameau de la rue Guthin,
- Le Sourd, depuis l'entrée de la Nécropole nationale, classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- La Vallée-au-Blé, depuis une entrée du village,
- Englancourt, depuis l'église fortifiée.

La DREAL analysera le projet notamment en fonction de la saturation visuelle et donc des mâts déjà présents sur le territoire, sur la base de trois critères : l'indice d'occupation de l'horizon, l'indice de densité sur les horizons occupés et la disponibilité d'un espace de respiration.

## Saturation visuelle

L'indicateur de saturation visuelle permet de quantifier l'impact visuel du futur projet en croisant 3 critères. Il se base sur une vue à 360° depuis La Vallée-au-Blé et propose un critère selon lequel, avec un angle supérieur à 120° d'occupation de l'espace, l'horizon est considéré comme fortement occupé.

Les effets de la saturation visuelle des 3 variantes retenues ont été présentés. La saturation visuelle la plus faible est celle de la variante à 7 machines. Des mesures de compensation visant à minimiser le potentiel impact visuel ont également été évoquées.

## Prochaines étapes

Une visite d'un parc éolien à proximité de Cambrai sera organisée fin août ou début septembre, à laquelle sont conviés les membres du CTC.

